

L'EUROPE
S'ENGAGE EN
NORMANDIE

Dépôt de votre demande de financement européen FEDER auprès de la Région Normandie



Notice d'aide



RÉGION
NORMANDIE
www.normandie.fr

www.europe-en-normandie.eu



UNION EUROPÉENNE

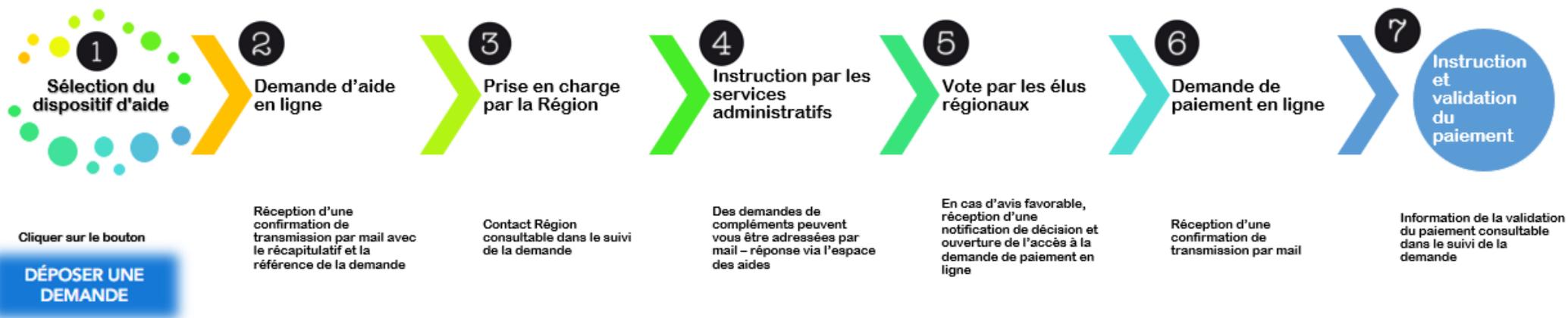
Ce document reprend les différentes étapes liées à toute demande de financement européen (FEDER), vous permettant d'anticiper la saisie des informations sur le portail des aides de la Région Normandie.

Contexte

La période 2021-2027 est concentrée sur 5 priorités :

- Une **transformation économique innovante** : recherche, innovation, aides aux entreprises, services numériques, e-santé ;
- Une **région éco-responsable** : rénovation énergétique, valorisation des déchets, énergies renouvelables, biodiversité, prévention du changement climatique ;
- Un **meilleur accès à l'orientation et la formation** ;
- Un **soutien spécifique à la culture et au tourisme** ;
- Un **développement durable des territoires** : verdissement/reconversion des friches urbaines, pôles de santé, intermodalité des transports.

Voici les différentes étapes nécessaires à la saisie d'une demande d'aide européenne auprès de la Région Normandie.



Une difficulté ? Une question ?

La Région Normandie a mis en place un numéro pour vous aider en cas de difficultés à tout moment du dépôt d'une demande.



Points d'attention lors du dépôt

Recherche du dispositif d'aide

Le site internet « guide des aides », <https://aides.normandie.fr/>, expose l'ensemble des aides financière de la Région Normandie, y compris les aides Européennes. Sur chaque fiche d'aide, un bouton « je dépose une demande » permet d'accéder au formulaire en ligne correspond au dispositif sélectionné.

Intitulé du projet

Tout projet devra être traduit dans un libellé clair et synthétique. Cet intitulé est utilisé dans les correspondances qui vous seront adressées par la Région et pourra être utilisé pour la recherche et la consultation d'une demande.

Informations générales

Une première question doit retenir votre attention si vous vous êtes positionné sur un dispositif financé par l'Union européenne (FEDER) :

- Votre projet est potentiellement éligible aux fonds européens. Vous devrez par conséquent compléter le formulaire complet répondant aux exigences européennes

Souhaitez-vous poursuivre votre saisie avec le Oui Non
formulaire complet dès à présent ? *

Dans la mesure où vous répondrez non à cette question, vous serez contacté ultérieurement par les services de la Région afin de compléter votre demande si celle-ci est éligible aux fonds européens.

Si vous répondez NON, la complétude de votre demande sera allégée mais en cas d'éligibilité avérée de votre projet aux fonds européens, le service instructeur en charge de l'instruction du projet vous retournera systématiquement une demande de complément d'information. Par conséquent si vous pensez votre projet éligible, n'hésitez pas à répondre OUI à cette question pour vous permettre de réaliser une saisie de votre demande d'aide européenne la plus complète possible.

Calendrier prévisionnel du projet

Calendrier du projet	
Date prévisionnelle de début du projet *	06/06/2021 
Date prévisionnelle de fin du projet *	30/06/2022 

Il sera nécessaire de renseigner une date de démarrage et une date de fin prévisionnelles relatives à votre projet. Ces dates seront celles retenues dans votre convention pour la prise en compte des dépenses dans le calcul de l'aide. Pour les demandes entrant dans le cadre des règles d'incitativité, les travaux ne peuvent pas avoir débuté avant la demande d'aide. Rapprochez-vous de votre service instructeur pour savoir quel calendrier peut être pris en compte.

Descriptif de votre projet

Ne soyez pas surpris par la demande de description synthétique du projet préalable à sa description exhaustive. C'est cette description qui sera reprise dans votre convention et utilisée dans le cadre des actions de communication de l'autorité de gestion (Région Normandie). Elle alimentera les données publiques relatives aux financements européens dont la publication constitue une obligation réglementaire.

Pour autant, il vous sera demandé également une description détaillée qui s'appuiera sur plusieurs points spécifiques : Le contexte et la présentation générale du projet, ses objectifs, les actions prévues dans le calendrier de réalisation, le caractère innovant de ce projet et les livrables attendus.

Projet collaboratif

Si votre projet déposé est collaboratif, il vous sera demandé les renseignements relatifs au nombre de partenaires impliqués, au montage financier et juridique retenu et au rôle de chacun des partenaires. Un document relatif à l'accord de partenariat ou de consortium sera également exigé.

Commande publique

Si vous êtes soumis aux obligations en termes de commande publique et que votre projet est partiellement ou intégralement réalisé par voie de marchés publics, une description précise vous sera demandée sur la procédure utilisée, les mesures de publicité effectuées ainsi que le calendrier de la procédure. Retrouvez une notice d'information « Marchés public » sur www.europe-en-normandie.eu/mettre-en-oeuvre-mon-projet

• Obligations en matière de commande publique

Etes-vous soumis aux obligations en termes de commandes publiques? * Oui Non

Votre projet est-il partiellement ou intégralement réalisé par voie de marchés publics? * Oui Non

Si certaines de vos dépenses sont issues d'une procédure relevant du code de la commande publique, la notice accessible via ce lien permettra de vous éclairer : https://www.europe-en-normandie.eu/sites/default/files/notice_marches_publics_-_juillet_2020.pdf

Procédure utilisée *

Mesures de publicité *

Calendrier de la procédure *

Amortissement comptable

Si votre structure pratique un amortissement comptable de son patrimoine, il sera nécessaire de le préciser tout comme la durée d'amortissement des biens qui font l'objet de la subvention. Dans le cas où plusieurs investissements sont subventionnés avec des durées différentes, c'est la durée la plus longue qui est à déclarer.

Conflit d'intérêt (absence ou présence)

La déclaration d'absence ou de présence de conflit d'intérêt est une obligation réglementaire. Une série de questions sera consacrée à cette problématique dans le formulaire complet pour les dossiers éligibles aux fonds européens, que vous soyez ou non dans une situation de conflit d'intérêt. Sachez qu'à tout moment, la région Normandie peut être amenée à réaliser des contrôles sur cette déclaration et que vous êtes tenu d'informer la Région Normandie en cas d'évolution de votre situation pendant la durée de traitement de votre dossier. Retrouvez les bonnes pratiques à adopter pour éviter les conflits d'intérêts dans les procédures de commande publique sur www.europe-en-normandie.eu/mettre-en-oeuvre-mon-projet

Communication sur les fonds européens

Communiquer sur le soutien financier de l'Union européenne est une obligation réglementaire commune à tous les fonds européens. Les bénéficiaires sont ainsi tenus d'informer le grand public du rôle joué par l'Union dans la réalisation de leur projet.

Il s'agira par conséquent de décrire toute action de communication effectuée ou envisagée par votre structure et de vous engager à produire les supports de communication réglementaires en cas de financement de votre projet par l'Union européenne. Vous pouvez consulter le guide sur vos obligations sur www.europe-en-normandie.eu/communication-et-publicite

Par ailleurs, la Région impose également aux porteurs de projet de communiquer sur le soutien de la Région Normandie pour le financement des projets. Vous pouvez consulter le guide sur <https://aides.normandie.fr/communiquer-sur-ma-subvention>

En cas de non-respect de ces obligations, la Région et l'Europe pourront appliquer une pénalité financière allant jusqu'à 10% du montant de la subvention attribuée.

Principes horizontaux

Les principes horizontaux ont été définis par la Commission européenne et visent à s'assurer que tous les investissements et projets financés par des fonds européens respectent certaines priorités fondamentales.

Ces principes horizontaux sont :

- Le respect de la charte des droits fondamentaux de l'UE,
- L'égalité entre les genres,
- La lutte contre la discrimination,
- La contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies et de l'accord de Paris.

Les questions liées à ces principes sont transversales à tous les dispositifs européens gérés par la Région Normandie. Elles sont systématiquement posées à chaque porteur de projet.

À propos de votre structure, des questions sur la conformité des dispositions relatives à l'égalité professionnelle, les plans d'actions en faveur de l'égalité femmes-homme, l'emploi et le rôle attribués aux femmes au sein de votre structure, des questions liées à l'inclusion sociale, à l'adaptabilité

des postes de travail en faveur des personnes à mobilité réduite ou encore les actions envisagées envers les personnes en situation de handicap vous seront également posées.

Concernant les dispositions en faveur de l'environnement et du développement durable, il sera bon de distinguer la gestion environnementale des activités de la structure (actions entreprises à l'échelle de la structure, démarches effectuées, label obtenu) et l'impact environnemental de votre projet (recours aux énergies renouvelables, modes de transport, préservation de la biodiversité, gestion de l'eau, qualité de l'air et recyclage des déchets, ...).

Plan de financement prévisionnel

Au sein d'un tableau dédié, un plan de financement prévisionnel et complet sera à saisir (HT ou TTC) en dépenses comme en ressources. Soyez le plus précis possible au regard des catégories et postes de dépenses disponibles sur l'écran et veillez à l'équilibre de ce plan de financement en contrôlant l'autofinancement qui se calcule automatiquement.

Aides publiques précédemment accordées

Un tableau vous permettra de saisir toutes les aides publiques (aides de minimis comprises) dont votre structure a pu bénéficier sur les 3 années précédant le dépôt de votre projet. Il est important d'en saisir les périodes, montants et financeurs.

Domiciliation bancaire

La raison sociale et l'adresse du document RIB/IBAN scanné doivent être strictement identiques aux informations fournies sur votre structure.

Documents attendus

Selon votre type de structure, un certain nombre de documents vous seront demandés avant finalisation de votre demande et transmission à la Région Normandie (certains obligatoires, d'autres optionnels). Attention, certaines de ces pièces auront peut-être déjà été délivrées dans le cadre d'un dépôt de demande précédent et figureront dans un porte-document virtuel (*un lien « porte-document » sera présent sur la ligne du type de pièce demandé si tel est le cas*). Vérifiez par conséquent que ces pièces soient à jour avant transmission de votre demande. Dans le cas contraire, il sera nécessaire d'implémenter une nouvelle version de cette pièce comme tout autre document demandé avant envoi de votre projet au service instructeur.

A minima, ci-après la liste des pièces demandées pour chaque demande :

Entreprises	Associations	Administration publique
<ul style="list-style-type: none">- Extrait K-bis- Composition CA ou bureau- Attestation de régularité fiscale et sociale- Bilans comptables et comptes de résultats des 3 dernières années- Organigramme de la structure	<ul style="list-style-type: none">- Composition CA ou bureau- Attestation de régularité fiscale et sociale- Publication au JO ou récépissé de déclaration en préfecture- Statuts signés- Bilans comptables et comptes de résultats des 3 dernières années- Dernier CR d'AG	<ul style="list-style-type: none">- Délibération approuvant l'opération et le plan de financement prévisionnel
Entreprises, associations, administrations publiques		
<ul style="list-style-type: none">- Document attestant de l'engagement de chaque cofinancier- Informations relatives aux partenaires dans le cadre des projets collaboratifs- Délégation de signature- Tout document utile à l'instruction		

Nous attirons votre attention sur le fait que, selon le dispositif de financement sur lequel s'appuiera votre projet, le service de la Région Normandie en charge de l'instruction de votre demande aura pu intégrer au sein de ce questionnaire type, une ou des questions/pièces complémentaires en lien avec une thématique spécifique (*recherche, innovation, numérique, développement durable...*).